

ANNEXE N°4

Plan de contrôle des ouvrages créés

Le contrôle extérieur de la bonne exécution des ouvrages réalisés pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace portera en particulier sur les travaux d'agrandissement du passage inférieur sous la piste principale et au-dessus de la RD 12 bis I.

Ces travaux comprennent entre autres, la constitution du corps de chaussée, la réalisation de la couche de roulement, la fourniture et pose de la signalisation verticale, la réalisation de la signalisation horizontale, la mise en œuvre d'un éclairage sous ouvrage, la réalisation de deux niches de sécurité.

Il portera également sur tout élément pouvant affecter la pérennité du domaine public routier départemental (réseaux...).

Les procédures de contrôles, les produits et les procédures de mise en œuvre proposées devront être conformes aux normes et réglementations en vigueur.

Le détail du plan de contrôle devra être établie par le maître d'œuvre et comporter à minima les éléments ci-dessous en fonction de la nature des travaux.

Ce plan sera soumis à l'agrément du maître d'ouvrage départemental avant démarrage des travaux.

Éléments constitutifs du Plan de Contrôle

La nature et la provenance des matériaux mis en œuvre :

- Liste des fournisseurs,
- Fiche produits et demandes d'agrément (formulation des enrobés, grave bitume, BBSG, etc ...),
- Identification des matériaux sur stock ou sur chantier (à définir selon type de fourniture).

Les points d'arrêt :

- Portance et réception du fond de forme,
- Portance et réception de la plate-forme.

Les points de contrôle :

- Contrôle de conformité des fournitures (à définir selon type de fourniture),
- Contrôle Topographique de la plateforme (planimétrie, altimétrie et positionnement),
- Matériaux enrobés : contrôle topographique de chaque couche (planimétrie, altimétrie et positionnement),
- Matériaux enrobés : Contrôle des épaisseurs et du collage des couches,
- Matériaux enrobés : Contrôle de la densité in situ,

- Matériaux enrobés : Contrôle de l'uni longitudinal,
- Matériaux enrobés : Contrôle de la macro texture - Adhérence,
- Matériaux enrobés : Contrôle de fabrication.

L'exécution de la signalisation horizontale :

- Contrôle à l'application : Contrôle des dosages des produits appliqués,
- Contrôle à l'application : Contrôle de la qualité des produits de marquage,
- Contrôle à l'application : Contrôle de la qualité des produits de saupoudrage,
- Contrôle à la réception : Mesure des coefficients de rétro réflexion,
- Contrôle à la réception : Mesure de rugosité,

L'exécution de la signalisation verticale :

- Vérification du type, de la dimension et de la classe du matériel,
- Vérification de l'implantation (hauteur, position, distance...),
- Vérification du dimensionnement du massif en fonction du type de panneau.

Dossier de récolement :

- Plan de récolement,
- Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage.
- Dossier de contrôle
- Notice explicative

Rappel :

Il appartient au maître d'œuvre d'effectuer l'analyse des procédures de mise en œuvre :

- Liste des moyens humains,
- Description détaillée des matériels de transport (dispositif de maintien de la température, etc....),
- Description détaillée des matériels de mise en œuvre et de compactage,
- Description détaillée des modes opératoires par phase de travaux, etc....